

**Commission coupes jeunes
Santerre
Réunion du 14 octobre 2026**

Présents : DEBEAUVAIS Jean-François – DEFOSSEZ Aurélien – GRAIN Roland

Excusés : NOTEL Pascal – LEFEBVRE Pascal

La commission procède au tirage au sort des challenges Santerre U18 et U15

LES MATCHS AURONT LIEU LE 31 OCTOBRE A 14H30
CHALLENGE Michel FROMENTIN U18/U17

(TOUR DE CADRAGE)

PERONNE CAFC- U17 (1)	- ALBERT USOAAS- U18 (2)
CARTIGNY US -U17 (1)	- ROSIERES US- U 17 (1)
ASCM - U17 (2)	- HAM - U17 (1)

CHALLENGE SANTERRE U16/U15

ALBERT USOA U16 (2)	- ASCM U15 (1)
HAM U15 (1)	- AS PAYS NESLOIS U15 (1)
MOREUIL U16 (1)	- MONTDIDIER U15 (2)
ROSIERES US U15 (1)	- MONTDIDIER U15 (1)
ROYE US U15 (1)	- ALBERT USOA -U16 (1)
STE EMILIE -U16 (1)	- PLESSIER -U15 (1)
AS PAYS NESLOIS U15 (2)	- MEAULTE - U15 (1)
ROISEL U15 (1)	- MOREUIL - U15 (1)
MONTDIDIER AC U16 (1)	- BRAY/SUR/SOMME U15 (1)

Exempt : AS PAYS NESLOIS U16 (1)

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE :

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.FFF.fr / 03 22 89 80 26), avec copie à Pascal Lefebvre : pascal80.lefebvre@orange.fr

Le Secrétaire de séance :
Jean François DEBEAUVAIS



Le Président :
Aurélien DEFOSSEZ

